



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**PROJET DE TRAVAUX N° A 4322  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Village"

Département : HAUTE-SAONE  
Commune : VILLERS-LA-VILLE  
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995  
Concessionnaire actuel : ERDF  
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :  RD n° 221
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

**B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :**

- Date probable de démarrage des travaux : Octobre 2015
- Durée prévisible du chantier : 15 jours

- Entreprise réalisatrice :  
SBTP  
B.P. 8102  
01008 BOURG-EN-BRESSE

**C) SERVICES CONSULTES :**

SIED 70  
D.S.T.T. UT70 LURE  
ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE  
GRT Gaz Région Nord-Est  
FRANCE TELECOM  
S.I.V.M. DE VILLERSEXEL  
CC DU PAYS DE VILLERSEXEL  
Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône  
Direction Départementale des Territoires  
Commune de VILLERS-LA-VILLE  
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de VILLERS-LA-VILLE

A 4322 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Village"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de VILLERS-LA-VILLE, de type rurale, se situe à environ 30 km au Sud Est de Vesoul. La zone des travaux se situe rue des Planchettes.

La commune de VILLERS-LA-VILLE ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement du transformateur du poste « VILLAGE » par un nouveau transformateur de puissance supérieure ;
- le remplacement d'environ 200 mètres de ligne aérienne à basse tension torsadé en 70<sup>2</sup> par une ligne aérienne torsadé en 150<sup>2</sup>.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article I du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011